

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/225

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMAR D Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMAR D Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Subventions dans le cadre de la prévention de la délinquance

Entre Bièvre Et Rhône Communauté de communes s'est dotée d'une stratégie de prévention de la délinquance et de la radicalisation depuis 2018. Elle s'est dotée également d'un CISPD. Elle vient ainsi en appui des orientations départementales.

Les nouvelles orientations départementales pour la période 2020-2024 fixent les priorités d'intervention sur :

- Les jeunes ;
- Les personnes vulnérables ;
- La population ;
- La gouvernance ;
- La sécurité routière.

La stratégie d'EBER repose sur 4 axes :

- Agir en faveur des jeunes exposés à la délinquance ;
- Prévenir les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- Améliorer la tranquillité publique ;
- Plan de prévention de la radicalisation.

Dans le cadre de cette politique, elle développe des partenariats avec l'association FV38, l'association Prévenir et soutenir financièrement des actions portées par les associations et communes, en complément des financements de l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Depuis l'instauration du CISPD fin 2018, une enveloppe financière est inscrite au budget pour :

- Proposer des sessions de formations en direction des professionnels et élus du territoire sur la thématique de la prévention ;
- Soutenir financièrement des actions portées par les associations et communes, en complément des financements de l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) ;
- Financer des productions du réseau de partenaires (guide de prise en charge des victimes de violences intra-familiales en 2020 par exemple...) ;
- Prendre en charge des coûts de communication.

Programmation 2022

Dans le cadre de l'appel à projets 2022 du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD), plusieurs projets ont été déposés sur le territoire d'EBER.

Afin de conforter les actions localement, il est proposé que la Communauté de communes puisse abonder sur certains projets. Ils sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Structure	Projet	Objectifs de l'action	Coût de l'action	TOTAL subvention demandée	Subvention EBER
Centre Social du Roussillonnais	Débattre pour ne plus se battre	Créer une dynamique territoriale sur le harcèlement scolaire Sensibiliser et accompagner les jeunes sur le sujet en intervenant dans les établissements scolaires du territoire	23 940 €	11 000 €	3 500 €
Alpes Isère Habitat	Dispositif adapté de veille à la tranquillité résidentielle	Garantir la tranquillité publique et lutter contre les incivilités et les actes de délinquance en renforçant la présence aux Ayencins 1 et 2 avec l'intervention d'une entreprise spécialisée dans la médiation	25 000 €	16 000 €	4 500 €
TOTAL			48 940 €	17 000 €	8 000 €

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes est dotée d'une stratégie de prévention de la délinquance et de la radicalisation depuis 2018,

Considérant qu'à ce titre, la Communauté de communes soutient financièrement des actions portées par les associations et communes, en complément des financements de l'Etat,

Considérant l'appel à projets 2022 du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD),

Il est proposé de conforter les actions localement, et ainsi subventionner certains projets proposés par :

- Centre Social du Roussillonnais : 3 500 €
- Alpes Isère Habitat : 4 500 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE les différentes propositions susvisées en matière d'animation par EBER,

APPROUVE le versement des subventions suivantes :

- Centre Social du Roussillonnais : 3 500 €
- Alpes Isère Habitat : 4 500 €

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD